



14ème législature

Question N° : 100648	De M. Gilbert Collard (Non inscrit - Gard)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires étrangères		Ministère attributaire > Affaires étrangères
Rubrique > politique extérieure	Tête d'analyse > États-Unis	Analyse > attitude de l'ambassadeur.
Question publiée au JO le : 15/11/2016 Réponse publiée au JO le : 06/12/2016 page : 9952		

Texte de la question

M. Gilbert Collard alerte M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur le comportement de notre ambassadeur de France à Washington. En effet, ce haut fonctionnaire a gravement manqué à son devoir de réserve, en prenant ouvertement position pour la candidate démocrate sévèrement battue. Et, il a surtout gravement insulté M. Donald Trump, le nouveau président des États-Unis d'Amérique élu. Il est évident que cet ambassadeur ne pourra plus rester en fonction à Washington, et que l'administration républicaine refusera tout contact avec lui. Il souhaiterait donc savoir s'il ne serait pas opportun de révoquer sur le champ un diplomate indélicat et maladroit. Il demande s'il ne serait pas efficient de le suspendre de ses fonctions et de le remplacer dès le prochain conseil des ministres.

Texte de la réponse

Il est attendu de nos ambassadeurs qu'ils conduisent une diplomatie moderne, faisant le meilleur usage des moyens de communication numériques et des réseaux sociaux, au profit de la visibilité, de l'influence et du rayonnement de la France dans leurs pays d'accréditation. La communication de nos ambassades doit bien entendu demeurer, sous la responsabilité de chaque ambassadeur, maîtrisée en toutes circonstances. L'élection de M. Donald Trump à la présidence des États-Unis d'Amérique, au terme d'une campagne qui s'est d'ailleurs elle-même largement déroulée sur les réseaux sociaux, ne doit entraîner personne à perdre son sang-froid. Ce principe de raison et de pondération, qui n'exclut pas la franchise, est valable autant pour la communication publique de notre réseau diplomatique, que pour la gestion de ses ressources humaines.